

La carte postale de l'Homme qui rit, offre un caractère de démagogie quelque peu facile. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'un Président du Conseil auquel toute une partie de l'opinion publique reconnaît déjà une épouvantable sécheresse de cœur devait s'observer davantage dans la traversée d'un champ de débris qu'il aida lui-même à planter. Le débat, d'ailleurs, porte beaucoup plus haut que la personnalité de ce petit homme....

Il ne manquait plus que ce coup à l'impossible traité de Versailles. M. Poincaré, malgré lui, l'a donné. Il est inconcevable qu'un homme d'Etat français ait pu, pour des raisons de vanité personnelles, accepter la mise à l'ordre du jour d'un débat qui n'aurait jamais dû voir la lumière du Palais-Bourbon et qui créera la plus grande gêne à sa diplomatie. S'il avait fallu une preuve nouvelle de la responsabilité de M. Poincaré dans les origines de la guerre, son affolement dans cette circonstance l'eût apportée. Comment ! Au moment où de tous les côtés la politique française à l'extérieur ne rencontre que critiques et mauvaise volonté, au moment où les experts-banquiers réclament une diminution sur la dette des réparations, au moment où plus instamment que jamais les Alliés d'hier exigent l'argent qu'on leur doit, au moment où de plus en plus s'estompent les chances d'obtenir du traité de Versailles ces milliards qui boucheraient les trous du budget, un président du Conseil français, ministre des Affaires étrangères, accepte de laisser remettre en question les bases mêmes du Traité de Paix ! Tout le traité est, en effet, basé sur l'article qui établit la responsabilité exclusive de l'Allemagne. C'est le point qui devrait être hors de discussion, unanimement reconnu, intangible, sacré. M. Poincaré a éprouvé le besoin de faire prononcer un verdict d'acquiescement par une Chambre d'ailleurs condamnée. Mais il a par là même accepté de faire figure d'accusé devant l'Histoire. Il a mis le Traité lui-même en accusation.

Quelles qu'aient été la hâte et les lacunes des interpellations, l'homme et l'œuvre sont touchés. C'est maintenant seulement que le procès commence.

Le retentissement du débat aura une portée incalculable tant en France qu'à l'étranger.

Sans rien enlever à l'Allemagne impériale de sa lourde responsabilité dans la guerre, il aura montré au monde qu'il existe encore au Parlement, en France, 65 hommes ayant le souci de la vérité, des hommes qu'un militarisme aussi absurde que criminel n'aveugle pas et qui ne s'inclinent pas devant l'immoralité flagrante d'un traité mort-né. Puisse notre malheureux pays retrouver par là un peu de cette sympathie internationale que la politique de M. Poincaré s'acharne à lui faire perdre....

Il est tout à fait significatif de constater qu'à l'occasion de ces débats parlementaires, la presse française si ardente d'ordinaire à citer des extraits de la presse étrangère se soit à peu près unanimement abstenue d'en donner.

Au moins aurait-elle pu citer tels passages soigneusement découpés dans les journaux allemands pour s'en servir et vomir l'injure sur les interpellateurs.

Elle n'en a rien fait.

La presse indépendante aurait-elle voulu réparer la gaffe du gouvernement ?

La situation financière de l'Allemagne ne va pas tarder à mettre le gouvernement dans le plus cruel embarras.

Le mark vient de tomber à 1 centime. Or, l'Allemagne doit verser d'ici le 31 décembre 350 millions de marks-or au compte des réparations. Les 50 premiers millions devront être comptés au 15 de ce mois.

L'Allemagne demande un moratorium pour trouver les devises étrangères nécessaires.

Le lui accordera-t-on ?

Quelle que soit la décision de la Commission des réparations, une situation de fait se dressera devant nous : l'Allemagne pourra vivre avec un mark dévalorisé, mais sera dans l'impossibilité d'effectuer ses paiements en espèces d'une part. D'autre part, l'accord de Wiesbaden n'étant pas encore ratifié par les Chambres, il sera difficile sinon impossible d'obtenir des paiements en nature que l'effondrement prochain de l'industrie allemande rendra d'ailleurs de plus en plus incertaine.

Alors ?

Alors, il ne restera au gouvernement français que le choix entre la politique belliqueuse d'une occupation de la Rhur, la faillite ou la révision du traité..., à moins qu'il ne combine ces diverses solutions qui ne s'excluent aucunement...

L'Angleterre et l'Amérique, en attendant, s'inquiètent de ne pas voir venir les intérêts des sommes qu'elles ont prêtées à la France et qui garantissent chez elles les pensions des victimes de la guerre. Elles assistent avec quelque amertume à la course à la ruine de leur débitrice dilapidant sa fortune en dépenses folles payables sur le « bon billet » de Versailles.

« Les Français, écrit la Contemporary Review, insistent sur le point qu'ils ne peuvent pas payer, mais ils refusent absolument de prendre en considération la possibilité que les Allemands eux non plus ne peuvent pas payer. Cependant, la crise du Comité des Banquiers à Paris fut suscitée véritablement par le fait que le Comité maintint que l'Allemagne ne peut pas payer. Entre temps, on accumule dépenses sur dépenses, sur l'hypothèse que ceux qui dépensent n'auront pas à payer, et on refuse de reconnaître le fait que plus on va, plus il devient certain que personne ne pourra payer. »

Il est évident que l'état d'esprit que reflète cet article tiré d'une publication bourgeoise anglaise se répand de plus en plus chez nos voisins et qu'il aiguise entre la sottise politique « victorieuse » de M. Poincaré et la politique d'affaires du Royaume-Uni le conflit déjà ancien. Ce qui domine tout, d'ailleurs, c'est que jamais les charbonniers anglais fournisseurs de la France ne pourront permettre à leur tributaire l'occupation ni l'utilisation des mines de la Rhur.

M. Dior a répondu à la demande de la Commission (Commission sénatoriale du Commerce) qui désirait se renseigner sur la politique générale du gouvernement :

« Ni protectionnisme, ni libre-échange, telle est la devise gouvernementale ».

Saluons, en passant, ces hommes dont la doctrine commerciale consiste à n'en point avoir.

Le gérant : Pierre SUCHET.

GRANDE IMPRIMERIE « PERFECTA »
8, rue Neuve-Popincourt, Paris (XIP)



VIENT DE PARAITRE :

LA VIE EN FLEURS

Anatole France

Cette œuvre nouvelle est le récit captivant des souvenirs d'enfance du maître et constitue une véritable autobiographie qui fait suite au « Petit Pierre ».

Edition originale sur beau papier fco 11 »

Le volume franco Fr. 7 25

Librairie OLLENDORFF, 50, Chaussée d'Antin, Paris (IX^e)

COLAS BREUGNON

par Romain Rolland

« Colas Breugnon est un de ces merveilleux artistes provinciaux de la Renaissance, nourri de proverbes gaulois et de culture latine, un de ces artisans de génie qui surent, dans le bois poli, fixer la robuste beauté française avec mesure. Colas Breugnon, c'est le bonhomme bourguignon, amoureux de bonne chère, friand de fins morceaux, fins sous la dent, fins sous l'épiderme, et pour qui le mystérieux « trinc » de la dive bouteille tient lieu de Credo et de cantique de Luther. »

Un Volume. — Prix : 7 francs

BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE

Il est procédé actuellement au placement, au prix de frs. 113,50 par action, de 582.500 actions privilégiées au capital nominal de Frs. 100 chacune, entièrement libérées, de la Banque des Pays de l'Europe Centrale.

Ces 582.500 actions sont offertes par préférence, à titre irréductible, à raison d'une action privilégiée par action de la Banque des Pays Autrichiens possédée, aux porteurs français d'actions de la Banque des Pays Autrichiens dont les titres n'ont pas cessé d'être propriété française depuis le 12 août 1914, ou à ceux qui ont acquis la nationalité française par l'effet des dispositions du Traité de Versailles et qui justifieront de la propriété de leurs actions antérieurement au 11 novembre 1918.

Ces mêmes porteurs d'actions pourront également demander des actions à titre réductible. Simultanément, il est procédé :

a) A l'échange, titre pour titre, des actions de la Banque des Pays Autrichiens contre des actions ordinaires de la Banque des Pays de l'Europe Centrale ;

b) au règlement des dividendes échus sur les actions de la Banque des Pays Autrichiens pour la période comprise entre le 12 août 1914 et le 16 juillet 1918, dans les conditions de l'accord amiable intervenu entre la Banque des Pays de l'Europe Centrale et l'Association Nationale des Porteurs français de valeurs mobilières.

Aux termes de cet accord, le règlement des dividendes arriérés est fixé à Frs. 30.- par action, payables en espèces à raison de Frs 12.- le solde de Frs. 18.- étant réglé par la remise pour chaque somme de 108 francs (6 actions), représentée par des coupons afférents aux exercices 1914 à 1918 inclus — d'une action privilégiée au porteur (capital nominal Frs. 100) de la Banque des Pays de l'Europe Centrale.

Les demandes d'actions privilégiées seront reçues jusqu'au 20 juillet aux guichets des Etablissements suivants :

A Paris :
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ; Banque Impériale Ottomane, 7, rue Meyerbeer ; Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, 17, rue Scribe ; Crédit Mobilier Français, 30 et 32, rue Talbott ; Crédit Algérien, 10, place Vendôme ; et dans toutes les Agences et Succursales en France de ces Etablissements, ainsi qu'à la Banque des Pays de l'Europe Centrale, 12, rue de Castiglione, Paris.

Le règlement des dividendes arriérés et l'échange des actions anciennes s'effectueront

BIBLIOTHÈQUE COSMOPOLITE
Lisez le magnifique
TERRES DE SILENCE
Roman d'aventures et d'amour
Par St Ed. WHITE
Traduction de J. G. Delawain
Un volume : 5 fr. 75
LIBRAIRIE STOCK — PARIS

à son fondateur : M. Raval a bien voulu conserver ses fonctions d'administrateur de la Banque et accepter le titre de président d'honneur que ses collègues ont été unanimes à lui offrir comme témoignage de leur reconnaissance.

ETABLISSEMENTS CONTINSOUZA

L'assemblée a approuvé les comptes de 1921 et voté un dividende net de 9,25 par action.

Le rapport donne des précisions relativement à deux nouveaux appareils dont la Société a terminé la mise au point au cours de 1921. Il s'agit du Pathé-Baby, appareil cinématographique pour amateurs et de la machine à écrire Contin.

L'exploitation de ces deux appareils a débuté en 1922, et permet d'escompter des résultats intéressants.

La première commande de Pathé-Baby s'est chiffrée par 50.000 appareils, en cours d'exécution.

La machine à écrire Contin, est de fabrication exclusivement française. Le meilleur accueil lui a été fait sur le marché. Des ordres considérables ont déjà été reçus, notamment aux Foires de Paris et de Bruxelles, ainsi qu'à Angleterre.

En 1921, a été commencée l'exploitation du Pathé-Mundial, qui consiste en un nouveau poste de projection cinématographique où l'on obtient l'arrêt instantané des films sans danger d'inflammation ni détérioration de la pellicule. Cet appareil a été adopté tant en France qu'à l'étranger.

Malgré la crise qui a frappé l'industrie automobile, la vente du procédé Delco a été des plus satisfaisantes. Cet appareil est un système nouveau remplaçant la magnéto pour l'allumage des moteurs à explosion.

Pour l'exercice en cours, le Conseil prévoit un chiffre d'affaires nettement supérieur à celui de 1921.

L'ÉMISSION DES BONS 6 0/0 DU CRÉDIT NATIONAL

Le grand succès obtenu en février dernier par le Crédit National a engagé cet Etablissement à offrir au public un placement de type analogue pour compléter ses émissions de 1922. Il s'agit encore de bons 6 0/0 à court terme, dont la durée peut être prolongée au gré des porteurs et dont les intérêts et primes d'amortissement sont exempts de tous impôts présents et futurs.

Ces bons sont émis à 498 fr. 50 et remboursables : soit à 500 francs le 1^{er} juillet 1925, soit à 505 francs le 1^{er} juillet 1928, soit à 515 francs le 1^{er} juillet 1934, soit enfin à 530 francs le 1^{er} juillet 1940, le Crédit National se réservant seulement, pour tout ou partie des bons, de supprimer la dernière prorogation.

Le prêteur est ainsi assuré, pendant au moins douze ans, et peut-être dix-huit ans, d'un placement à 6 fr. 10 0/0, tout en ayant la certitude de pouvoir, à des époques rapprochées, rentrer dans l'intégralité de son capital.

L'émission analogue de février 1922 a rapporté au Crédit National 4 milliards 710 millions et aurait donné davantage si l'Etablissement, suffisamment muni de fonds, n'avait arrêté l'émission.

L'emprunt actuel est limité à 3 milliards 200 millions, c'est-à-dire aux 2/3 seulement du produit précédent. Sans aucun doute, il sera très rapidement enlevé par le public.

Les souscripteurs feront donc bien de se hâter.

Aussi bien, dit-on de bonne source que nombre d'intermédiaires n'ont pas obtenu du Crédit National le nombre de titres qu'ils auraient demandés.

ECONOMISONS sur le prix de notre nourriture en faisant chaque jour un repas complet, délicieux et vite préparé avec le

Frumine

ALIMENT INTÉGRAL VITAMINÉ
-23, Faubourg Saint-Honoré, PARIS

Envoi province franco contre mandat ou remboursement
Deux tablettes repas : 2 75 La boîte de poudre 6 50